

NOUVEAU : UN CITY STADE À BOULOC

N° 92

Bouloc

Les nouvelles

É D I T O

CHÈRES BOULOCAINES, CHERS BOULOCAINS,

EN CETTE FIN D'ANNÉE 2020, MON ÉQUIPE et moi-même adressons à chacune et chacun d'entre vous nos vœux de bonne et heureuse année. Que celle-ci vous soit agréable et vous apporte, dans vos familles, dans vos entreprises, vos associations, le bonheur, la santé, le travail et la sérénité. Ces vœux ne nous font pas oublier le contexte sanitaire et social de notre pays. .../...

> **LIRE LA SUITE P.2**



A U S O M M A I R E

2 L'édito du Maire - **4** Actualités - **6** Enfance
7 Social - **8** Culture - **9** Festivités - **10** Urbanisme
12 Voirie - **14** Économie - **18** Patrimoine - **19** Agenda



www.mairie-bouloc.fr



Rendez-vous
sur notre
site Web

L'ÉDITO DE SERGE TERRANCLE

>> SUITE DE LA PAGE 1



Ce qui m'amène à saluer l'extraordinaire travail et mobilisation de nos associations locales qui, chacune dans leur domaine, œuvrent

au quotidien pour consolider ce lien social et le bien vivre dans notre village, même si ces derniers temps, les activités sont limitées. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants. Je tiens à remercier le personnel communal pour son engagement et son professionnalisme dans l'application des politiques publiques au service de notre village et de ses habitants, ainsi que pour un fort investissement personnel lors de cette pandémie.

L'identité de Bouloc, « Petite Ville à la Campagne », ne peut s'affirmer sans l'engagement de ses élu(e)s, le dynamisme de ses associations, la motivation de ses bénévoles et l'implication de son personnel communal. Merci

aussi aux acteurs économiques, qu'ils soient agriculteurs, industriels, artisans ou commerçants, qui contribuent à notre qualité de vie par leurs actions respectives. Ce bulletin municipal étant distribué dans cette période de fêtes, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année qui vous permettront, je l'espère, de vous ressourcer en famille et avec vos amis pour les instants si prisés et protégés que sont les fêtes de Noël.

Nous savons que ces fêtes de fin d'année ne ressembleront pas aux précédentes et seront certainement limitées en nombre de participants. Vous devez garder le contact par tous les moyens possibles autorisés avec vos familles, vos amis, pour leur souhaiter de bonnes fêtes.

Cordialement,
Serge Terrancle,
Maire de Bouloc



PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOS ÉLUS

Pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire, Serge TERRANCLE, ou l'un de ses Adjointes, veuillez contacter l'accueil de la Mairie au 05.62.79.94.94 ou par e-mail sur accueil@mairie-bouloc.fr

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR LA COMMUNE EN TEMPS RÉEL ? VOICI TOUTES NOS PUBLICATIONS ET OÙ LES TROUVER...



BULLETIN MUNICIPAL, vous le tenez entre vos mains c'est un trimestriel, il est distribué dans vos boîtes aux lettres.

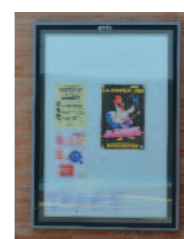
SITE INTERNET DE LA COMMUNE : www.mairie-bouloc.fr



RÉSEAUX SOCIAUX : Facebook (Bouloc31, Boulocvieeco), Instagram (Boulocmaville), Twitter (bouloc31)



AFFICHAGE MUNICIPAL Bibliothèque, ancienne cantine scolaire, La Poste, le parking de la Mairie et celui de la Maison des Associations.



AFFICHAGE PUBLICITAIRE Rue de la Tuilerie (2), rue Jean Jaurès (2).



AFFICHAGE LUMINEUX (Rue Jean Jaurès : Rond-point du supermarché et square St Yves)



GUIDE PRATIQUE Il sera distribué dans vos boîtes aux lettres en fin d'année.



POCKET INFOS, l'A, B, C du nouvel arrivant : Il est disponible à la Mairie pour les nouveaux arrivants.



PRESSE LOCALE : La Dépêche du Midi (Quotidien) et Le Petit Journal (Hebdomadaire)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Rose ZIGLER 13/07/2020
Irina ROBILLARD 15/07/2020
Maylone MARCHAND 24/08/2020
Wahil MLILOU 28/08/2020
Alba HOLMIERE 12/09/2020
Lola GILARDI 18/09/2020
Théa DUPIET MANO 26/09/2020
Léo MATHIUS 04/10/2020
Lou BELAOUS LAUGUEUX 05/10/2020
Théa MAEGHT GARGUY 05/10/2020
Baptiste CRESCENZO 08/10/2020
Sirine HAGANI 08/10/2020
Lyam DEBBOU 09/10/2020
Haroun ITTOBANE 10/10/2020
Romy STEYER 14/10/2020
Syrine JANDARA 17/10/2020
Catalina FALANGA 23/10/2020

DÉCÈS

Pierre SALHA 17/07/2020
Nadine COLTRO 20/07/2020
Paul TOLU 06/08/2020
Sylvie CHARTIER épouse LORY 29/08/2020
Jean-Claude PASQUIER 30/08/2020
Suzanne CAZE épouse AVELIN 12/09/2020
Paule BENONI épouse ZIGLER 17/09/2020
Evelyne STAËS épouse PRUVOST 01/10/2020
Marie WELTZER épouse LAULERE 12/10/2020
Joseph PREVOT 28/10/2020
Nicole UGOLOTTI épouse TRUILHE 02/11/2020
Robert GUY 10/11/2020
MARIAGES
MORENO Paco et POMPON Aude 25/07/2020
BISINOTTO Jean-Christophe et HAMONEAU Elodie 19/09/2020

GERVAIS Eric et ANTHIERENS Rachel 26/09/2020
THIN Sophana et AUMEGEAS Lauriane 17/10/2020
COTTET-EMARD Christophe et BLASCO Bella-Rosa 07/11/2020
PACS
CHATELAIN Jordan et ESCALIERE-HERNANDEZ Emilia 25/09/2020
PAPON Clément et DUPONT Sandy 05/10/2020
MAEGHT Geoffrey et GARGUY Lauriane 15/10/2020
BLOT Aymeric et FUSINA Cassandra 16/10/2020
LAURENS Kévin et BAUTE Jiovanny 29/10/2020
SOURNIA Dylan et CHAUVET Manon 13/11/2020



PHARMACIES DE GARDE



POUR CONNAÎTRE LES PHARMACIES DE GARDE, APPELEZ LE RÉSOGARDES : 3237

Liste sous réserve de modifications*

Dimanche 20 décembre Pharmacie Fourcans 4 rue du Barry à Gratentour 05 61 82 37 64
Vendredi 25 décembre Pharmacie Ripoche Rue de la Fontaine à Montberon 05 61 74 44 55

Dimanche 27 décembre Pharmacie Buscaill, Colasson & Garbay Route de Saint Sauveur Saint-Jory -05 61 35 50 14
Vendredi 1er janvier 2021 Pharmacie Escouboue & Mangenot 83 route de Fronton à Aucamville 05 61 70 26 15

Dimanche 3 janvier Pharmacie Ferdous-Pages 15 Avenue des Chalets à Launaguet 05 61 74 04 57
Dimanche 10 janvier Pharmacie Cesari 36 route de Bessières à Launaguet 05 61 74 85 34

Dimanche 17 janvier Pharmacie Filaquier 21 route de Bessières à Pechbonnieu 05 61 09 88 48
Dimanche 24 janvier Pharmacie Fourrier 3 Route de l'Hers à Lespinasse 05 61 82 03 82

Dimanche 31 janvier Pharmacie Claudin & Salama 46 rue de la Pépinière à Castelginest 05 61 70 17 33
Dimanche 7 février Pharmacie Glandor 158 avenue de Toulouse à Cépet 05 61 09 55 86

Dimanche 14 février Pharmacie Bardelotto, Delpy & Faulin 98 route de Fronton Fonbeauzard 05 61 70 10 26

Dimanche 21 février Pharmacie Cibray & Clouscard 25 route Nationale 20 Saint Jory 05 34 27 03 27

Dimanche 28 février Pharmacie Ghedin 35 Rue Jean Pascal à Labastide-Saint-Sernin 05 61 84 90 93

Dimanche 7 mars Pharmacie Charles & Dupin 25 avenue de Villemur à Saint Alban 05 61 37 18 55
Dimanche 14 mars Pharmacie Guez 43 avenue de Toulouse à Bruguières 05 61 82 20 19

Dimanche 21 mars Pharmacie Bardelot-Douesneau 125 route de Fronton à Aucamville 05 61 37 03 30

CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION



En raison de la situation sanitaire actuelle et des restrictions gouvernementales, la cérémonie des vœux à la population initialement programmée le vendredi 15 janvier 2021 n'aura pas lieu.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES, 2021 : L'ANNÉE DE DEUX SCRUTINS...

En 2021, vous serez à nouveau appelés à vous rendre aux urnes pour élire vos conseillers départementaux mais aussi régionaux.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique

pour les jeunes de 18 ans s'étant fait recenser. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Pour s'inscrire, il suffit de vous rendre à la Mairie ou de faire directement la démarche en ligne sur : www.service-public.fr

PIÈCES À FOURNIR

- Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription. Justificatif de domicile
- Pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité)
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)

RECENSEMENT CITOYEN



Tout jeune citoyen français de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de son anniversaire. Dans le cas où les délais seraient dépassés, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Une fois cette obligation accomplie, chacun reçoit une attestation de recensement et est convoqué dans l'année à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour vous inscrire, il suffit de vous rendre à la Mairie ou de faire directement la démarche en ligne sur www.service-public.fr

PIÈCES À FOURNIR

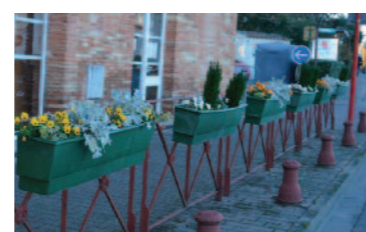
- Livret de famille
- Pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité)
- Justificatif de domicile au nom du représentant légal (moins de 3 mois)

RECENSEMENT ET MISE AUX NORMES DES PLACES DE STATIONNEMENT PMR

Le service de la police municipale a recensé en septembre les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) de la commune.

Cette action va permettre à la municipalité d'engager des démarches pour la mise aux normes auprès des services compétents.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

POUR UN VILLAGE FLEURI ET AGRÉABLE « Parce qu'un village fleuri est un village où il est plaisant de vivre et de se promener ».

Comme cela avait été indiqué dans son programme, l'équipe municipale a à cœur de faire participer la commune au concours annuel « Villes et Villages Fleuris ». Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français. Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le

respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), la propreté dans le village, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. Pour l'agrément de tous, les élus et agents de la commune mettent tout en œuvre pour réaliser de nouveaux aménagements floraux.

STAGIAIRISATION DE DEUX AGENTS

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 16 juillet, a approuvé à l'unanimité des membres présents, la création de deux postes : un poste d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique à temps non complet à 28 h 00 hebdomadaires.

Cette décision permet de pérenniser ainsi deux emplois précédemment occupés par des agents contractuels.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE RESTE INCHANGÉ

Lors de la dernière réunion du syndicat des eaux, les élus ont voté le maintien du prix de l'eau à son niveau actuel. En 2021, hors abonnement et frais de traitement, le prix du m3 d'eau reste à 1,41 €/HT. Par ailleurs, la qualité de l'eau a été validée par l'obtention de la norme ISO 9001.

VIVRE ENSEMBLE

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchetterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage, paillage. Tout dépôt sauvage est interdit. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.

JE GARDE MA COMMUNE PROPRE AVEC LES BORNES DE PROPRIÉTÉ CANINE

OÙ EMMENER MON CHIEN POUR SES BESOINS ?

N'importe où, dès l'instant où vous avez prévu de ramasser ses déjections. Les déjections canines

sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Elles sont autorisées dans les caniveaux à l'exception de ceux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

La municipalité a fait installer fin novembre à différents endroits de la commune des bornes de propreté avec distributeur de sachets pour le ramassage des déjections canines ; ainsi les propriétaires des chiens n'ont aucune raison de ne pas les ramasser.

Pour rappel, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder



immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur l'espace public.

Le ramassage des déjections est une obligation, en cas de non-respect de cette prescription, une amende de 68 € sera appliquée.

LES BORNES CROTTI PROP SONT SITUÉES :

- Vieux stade • Rue du Vigé (proche banc) • Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée) • La Poste (en bas de l'espace vert) • La Mairie (côté boîte à livres) • Rue Jean Jaurès (côté rond-point Les Pelissières). Une maintenance est assurée tous les 15 jours.

TÉLÉTHON, UNE ORGANISATION DIFFÉRENTE CETTE ANNÉE

En raison des mesures sanitaires en vigueur, le traditionnel repas du Téléthon a été annulé cette année. Néanmoins, l'équipe organisatrice de cet événement caritatif a vendu 420 boîtes de pâte et 44 pots de miel dont les bénéfices

seront reversés à l'AFM Téléthon. Le Centre Communal d'Action Sociale a contribué comme chaque année, avec une participation financière de soutien à l'association à hauteur de 300 euros. Si vous aussi vous souhaitez soutenir le Téléthon, vous pouvez faire un don directement sur le site internet de l'AFM Téléthon ou en appelant le 3637.



MANON GIACOMINI, NOUVELLE DIRECTRICE DU CENTRE DE LOISIRS (ALAE/ALSH) MATERNELLE



MARINE GRUGIER, NOUVELLE ADJOINTE À LA DIRECTION.

Manon, arrivée au mois d'octobre, est en charge de la direction ALAE/ALSH maternelle. À ses côtés depuis novembre, Marine occupe le poste de directrice adjointe.

Manon a occupé pendant 5 ans un poste similaire au sein d'une commune de près de 12 000 habitants. En intégrant le centre de loisirs maternelle de Bouloc, elle souhaite retrouver la proximité avec les équipes d'animation, les enfants et leurs parents pour prendre le temps d'échanger avec eux et de construire de nouveaux projets. Aux côtés de Marine et d'une équipe d'animation dynamique, elle souhaite développer le panel d'activités de la structure en proposant des jeux coopératifs ou encore la pratique de jeux extérieurs en complément des activités manuelles déjà bien ancrées. De nouveaux défis et challenges avec un seul objectif : le bien-être des enfants et de leurs parents.

Marine, quant à elle, évolue dans le domaine de l'animation depuis plus de 10 ans. Ayant débuté en halte-garderie puis au sein d'un ALAE/ALSH maternelle et ensuite élémentaire, elle connaît bien le métier d'animatrice et le public enfance, des petits aux plus grands. Un désir d'évolution dans sa carrière professionnelle l'a conduite à entreprendre une formation lui permettant d'accéder à un poste de direction. Ses expériences précédentes vont lui permettre d'apporter un regard neuf et de nouveaux projets au sein de l'équipe de direction et d'animation.

Manon et Marine sont toutes deux ravies d'occuper leur poste dans une structure à taille humaine qui leur permet, même en tant que direction, d'être au plus près des enfants.

COLINE DEREGNAUCOURT DIRECTRICE ALAE/ALSH ÉLÉMENTAIRE



Arrivée début septembre, Coline, sous l'égide de LEC Grand Sud, a pris la suite de Marc dès la rentrée. Dans le secteur de l'animation depuis l'âge de 18 ans tout d'abord auprès d'adolescents, elle a ensuite occupé un poste de direction pendant 8 ans non loin de Bouloc. Désirant évoluer professionnellement et après une formation de coordinatrice et quelques années d'expériences dans ce nouveau domaine, elle a souhaité revenir à la direction de centre, comme à ses débuts. Depuis 3 mois, elle dirige l'équipe avec Barbara à ses côtés. Un nouvel environnement, des missions et une équipe différente, c'est un nouveau challenge pour elle, qui, il y a quelques années a organisé l'installation d'un centre de loisirs et ALAE.

L'équipe est soudée et dynamique, les bases de travail sont intéressantes. Il y a un bon équilibre entre la municipalité, les directions et l'équipe d'animation. Alors, même si la période est particulière, que le brassage est momentanément suspendu et que le fonctionnement se fait sur le cloisonnement, la volonté est d'avancer tous ensemble ».

Coline espère pouvoir apporter de la nouveauté tout en maintenant et approfondissant les projets en place. Pour elle, l'important est de rassembler, de travailler avec tous les acteurs du territoire, comme les autres centres, les structures petite enfance et jeunesse, les écoles ou encore les parents d'élèves. Elle souhaite mettre les moyens en place pour se lancer dans les projets qui tiennent à cœur aux équipes. Elle se dit optimiste et confiante dans le poste qu'elle occupe à Bouloc.

Marie-Hélène CHEVALIER

Adjointe au Maire en charge de la commission "Enfance, vie scolaire, extra-scolaire et PEdt"



RETOUR SUR LA RENTRÉE DES CLASSES 2020



Cette rentrée fut particulière autant pour les enseignants, les parents que pour les enfants. Pendant plusieurs semaines, en amont, les élus ont travaillé en étroite collaboration avec les directrices des écoles, les associations de parents d'élèves et le personnel communal pour répondre aux mieux aux mesures imposées par le gouvernement. Cela a demandé beaucoup d'implication de la part de toutes et tous pour accueillir les enfants, le mardi 1er septembre, avec sérénité.

Pour l'école élémentaire, les accès ont été maintenus sur trois portails; les parents ont pu accompagner les CP jusqu'aux classes et les autres enfants jusqu'aux enseignantes. Seuls les CM1 et CM2 ont rejoint leurs classes en parfaite autonomie. Pour l'école maternelle, les différents accès ont été conservés ; les parents ont pu aller par la cour jusqu'aux portes des classes dont certaines ont déménagé pour en faciliter l'accès.

Pour cette nouvelle rentrée, nous comptabilisons au total 496 élèves dont 325 élèves avec 13 classes en élémentaire et 171 élèves avec 7 classes en maternelle. La rentrée des élèves de l'école élémentaire s'est faite en présence du Maire, Serge Terrance. Le premier Adjoint au Maire, Rémi Pérotin, était présent pour accueillir les plus petits à l'école maternelle. Pour ces deux élus, c'était leur première rentrée ! Un premier jour redouté pour certains, tant attendu pour d'autres après plusieurs mois sans revoir les copains et les copines de classes mais aussi, sinon plus, leurs maîtresses. Les enfants ont fait preuve de beaucoup de discipline et de patience pour que cette rentrée se passe sous les meilleurs auspices et dans la bonne humeur.

RETOUR SUR LES VACANCES D'AUTOMNE AUX CENTRES DE LOISIRS



• Initiation au judo avec le club de Bouloc



• Spectacle de théâtre "Le loup en slip"



• Sortie au cinéma de Fronton



• Activités sur les 5 sens

Béatrice CEZERAC

Adjointe au Maire en charge de la commission «Action sociale, solidarité, droits et accès aux personnes en situation de handicap, emploi, logement, personnes âgées»

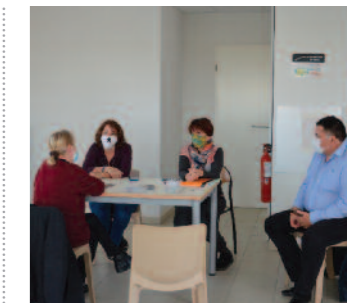


PLAN GRAND FROID, FAITES-VOUS RECENSER !



Le plan "Grand Froid" est un dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux. Il est activé par les préfetures selon l'intensité du froid, prévue par Météo France via sa carte de vigilance météorologique.

Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants : l'écart aux températures moyennes régionales ; les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ; la persistance d'un épisode de froid ; la présence de vent amplifiant les températures ressenties. En prévision de périodes particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (fortes intempéries, épidémies...), **un registre est tenu à la Mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement** (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées). Ce registre a pour finalité de **permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions au profit des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.**



NOUVEAU ! LES PERMANENCES AU CŒUR DE VOTRE RÉSIDENCE

Durant le mois d'octobre, le Centre Communal d'Action Sociale de Bouloc a proposé pour la première fois des permanences dans la salle communale "l'Oustalet" de la résidence des Tournesols. Durant deux heures, les habitants ont eu la possibilité de rencontrer les élus, pour échanger sur des sujets divers et variés comme par exemple les activités qu'ils aimeraient trouver au sein de cette salle communale, leurs besoins au quotidien, etc... Cela permet aussi, pour ceux qui le souhaitent, de se faire accompagner dans leurs démarches administratives. Un moment convivial en toute simplicité autour d'un café ou d'un thé. Les premières rencontres ont débuté aux Tournesols, d'autres seront programmées en 2021 dans d'autres résidences de la commune.

LE REPAS DES AÎNÉS ANNULÉ, CE N'EST QUE PARTIE REMISE !

La situation sanitaire actuelle persistant, il a été décidé par le Conseil municipal et les membres du CCAS de ne pas maintenir le repas des aînés initialement prévu les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020. Mais ce n'est que partie remise ! L'équipe municipale est consciente du plaisir qu'ont les aînés à se retrouver autour d'un repas dans une ambiance musicale pour partager un moment gusta-

tif, convivial et festif. L'ensemble du conseil espère pouvoir réorganiser cet événement l'année prochaine. Même si la situation actuelle oblige à être raisonnable cela n'empêche pas de se faire plaisir. C'est pourquoi, cette année, la municipalité a choisi d'offrir des coffrets gourmands aux boulocains et boulocaines âgés de 70 ans et plus.

MARIAM SÉVERAC

Bénévole pendant 10 ans au sein d'une bibliothèque puis responsable de la médiathèque de Villaudric après une formation diplômante à l'Université du Mirail, Mariam vient renforcer l'équipe de la bibliothèque municipale aux côtés de Margot



Montandon arrivée en juillet dernier. La bibliothèque est un environnement qui lui correspond : le calme, l'ambiance au coeur des livres et des autres œuvres culturelles l'ont toujours attirée. Elle nous confie : « *J'ai toujours voulu être bibliothécaire, sans forcément connaître ce métier* ». Aujourd'hui, elle en a fait son métier ! Curieuse, dynamique et enthousiaste, elle aime apprendre et découvrir au contact des lecteurs. Des plus jeunes aux plus grands, elle saura vous conseiller sur les livres et les médias. Margot et Mariam travaillent déjà ensemble sur la préparation d'animations autour du livre.

NOUVELLES MODALITÉS DE PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE

Dès maintenant empruntez jusqu'à 7 livres et 4 revues à la bibliothèque municipale ! Pour l'heure, elles vous accueillent en drive et vous proposent la culture à emporter !

COUPS DE CŒUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

« MOI, J'AI PEUR DU LOUP », D'EMILIE VAST À PARTIR DE 3 ANS

« *Moi j'ai peur du loup parce qu'il a de grandes dents*
- *Mais non, c'est Morse qui a de grandes dents* »



Voici l'histoire d'un petit lapin qui a très peur du loup et qui explique à son ami toutes les bonnes raisons qu'il a d'avoir peur. Mais finalement, si le loup n'était pas si méchant que ça ? Une belle façon d'appréhender la peur de l'inconnu, racontée par Emilie Vast dont les très belles illustrations sur fond noir jouent sur les contrastes de couleur plairont autant aux petits qu'aux plus grands.

FÉLINES, DE STÉPHANE SERVANT ROMAN ADO/ADULTE

Dans un monde qui ressemble beaucoup au nôtre, certaines jeunes filles sont victimes d'une mutation génétique qui les transforme petit à petit. Effrayées par leur différence, on les traite d'erreur de la nature, on les chasse, on les enferme, on cherche à



Gilbert ESTAMPE

Adjoint au Maire en charge de la commission « Sports, culture, loisirs, communication et évènementiel »

les « guérir ». Mais ces adolescentes aimeraient simplement comprendre ce qui leur arrive et pouvoir vivre librement elles aussi. Alors, petit à petit, la résistance s'installe. Nous avons entre les mains le témoignage d'une de ces jeunes filles, une des nombreuses Félines à avoir refusé de ne plus être considérée comme un être humain. Très beau roman sur les difficiles changements du corps à l'adolescence et la difficulté d'être soi-même à travers le regard des autres.



RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie commémorative du 11 novembre, en hommage à tous les morts pour la France durant la première Guerre mondiale (14-18), s'est tenue en comité très restreint, suivant les directives de l'Etat : mercredi 11 novembre 2020 à 10 h 15 au monument aux Morts du cimetière, érigé il y a 100 ans avec les dons des villageois et à 10 h 45 à celui du jardin de la Mairie.

En présence de Serge TERRANCLE, Maire de Bouloc accompagné de ses adjoints : Audrey BRAUD, Jean-Pierre ROUANET et Gilbert ESTAMPE. Les élus étaient accompagnés de deux porte-drapeaux : Léna FERNEKESS et François BOZZA ainsi que de Christophe LEROUX de l'Orchestre d'Harmonie du Frontonnais, qui a joué la sonnerie aux



Morts, la Marseillaise et la chanson de Craonne. Un temps de recueillement dans des conditions particulières, sans la présence des élèves de l'école élémentaire qui, chaque année, continuent habituellement à animer cette commémoration en hommage aux soldats boulocains morts pour la France.



POCHETTES DE NOËL



Pour les vacances de Noël, vos bibliothécaires vous proposent des pochettes surprises : une sélection de deux ou trois documents, emballés dans des pochettes à découvrir chez soi. Des livres pour les petits, des romans, des documentaires, des BDs, ou même des albums pour les grands. Des livres qui ont plu aux bibliothécaires, qui font rêver, voyager,

découvrir. Que vous souhaitiez emprunter ou pas d'autres documents, vous pourrez choisir votre pochette surprise à partir du 1er décembre, en prenant rendez-vous à la bibliothèque. Celle-ci étant fermée entre Noël et le 4 janvier, vous pouvez venir les récupérer jusqu'au 23 décembre. Les documents des pochettes surprises pourront être rendus tout au long du mois de janvier. Alors pour Noël, offrez-vous des prêts surprises !

APPEL À CANDIDATURES POUR LA CUVÉE D'ARTISTES



Pour la 6e édition de la Cuvée d'Artistes, la municipalité est à la recherche d'artistes locaux, et/ou régionaux. Peinture, sculpture, dessin, photographie, Street Art, broderie... Amateurs ou professionnels, l'exposition est ouverte à toutes formes d'art. Alors, si vous souhaitez participer à l'exposition du samedi 29 mai au mercredi 2 juin 2021 n'hésitez pas à vous rapprocher du service communication de la Mairie au 05.62.79.94.85 ou sur communication@mairie-bouloc.fr

LA BELLE ROSE SOLIDAIRE



Cette année, compte tenu de la situation sanitaire, l'événement sportif caritatif « La Belle Rose Solidaire » n'a pas eu lieu. Pour poursuivre l'engagement pris il y a déjà deux ans auprès de l'association « Ruban Rose » et soutenir la recherche contre le cancer du sein, la municipalité a fait le choix de verser, cette année, une subvention exceptionnelle de 3500 euros à l'association. Cet événement n'est pas abandonné, il est

programmé d'ores et déjà le premier dimanche d'octobre 2021. La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui s'étaient engagés encore cette année à nos côtés ainsi que toutes celles et ceux qui souhaitent participer à cette nouvelle édition. Si vous aussi vous souhaitez soutenir la recherche contre le cancer du sein, vous pouvez faire un don, toute l'année, directement sur le site internet de l'association "Ruban Rose".

Des chocolats pour Noël cette année !

Chaque année, la municipalité organise pour l'ensemble des enfants de la commune un spectacle de Noël suivi d'un goûter. Généralement, comme les enfants sont très sages, nous avons la chance d'accueillir le Père Noël qui vient remettre un sachet de bonbons à chacun d'eux et en profite pour faire quelques photos. Malheureusement cette année, en raison de la situation sanitaire actuelle, le goûter et le spectacle de Noël n'auront pas lieu. Néanmoins, bonne nouvelle ! Comme



les enfants ont été très sages et encore plus gentils

et patients que d'habitude cette année, le Père Noël nous a fait parvenir par ses lutins quelques surprises gourmandes pour eux... Ces surprises seront distribuées dans les écoles pour chaque enfant la semaine avant les vacances de Noël. Nous espérons vivement que l'an prochain, notre tradition puisse reprendre pour retrouver petits et grands autour d'un spectacle plein de magie et d'un grand goûter tous ensemble. Nous souhaitons à tous les enfants de joyeuses fêtes.

URBANISME

ACTIONS EN COURS

Bouloc est situé dans le nord Toulousain, région qui connaît depuis plusieurs années un développement démographique important et continu. Notre village doit, comme d'autres, accueillir de nouveaux habitants. Soucieux de stopper le glissement de notre village vers un statut de ville dortoir, nous nous sommes engagés dans notre programme à freiner la réalisation de grands ensembles immobiliers.

À notre arrivée aux responsabilités, nous avons constaté que trois projets de ce type étaient très avancés et notre possibilité d'action limitée :

Le projet immobilier de l'aménageur Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31), situé rue Jean Jaurès, dont le permis de construire a été signé le 12 mars 2020, prévoyait 79 logements sociaux, 1 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ainsi qu'un centre médical.

Dès notre installation, nous avons rencontré le directeur de l'OPH31 ainsi que l'architecte concepteur du projet pour expliquer notre position et chercher une solution acceptable par les deux parties.

Après plusieurs rencontres, des avancées notables ont été acceptées par l'OPH31, à savoir :

- La limitation de la plupart des bâtiments à un seul étage ;
- L'augmentation du nombre de places de parkings avec un total de 88 places ;
- La sauvegarde de la maison Terral ainsi que son pigeonnier, qui accueillera des appartements ;
- L'augmentation de la proportion de logements réservés aux personnes âgées ;
- La diminution du nombre de logements ;
- Une augmentation de la surface d'espaces verts par la suppression de la route en fond de projet.

Les discussions se poursuivent avec les différents acteurs et nous espérons de nouvelles avancées pour améliorer encore ce projet. L'objectif étant d'aboutir aussi à la réalisation du pôle santé.

Il faut noter que compte tenu de l'importance du projet et de la nature de la rue Jean Jaurès, voie départementale à trafic très dense, un ouvrage de sécurité de type « tourne à gauche » devra être réalisé pour conserver la voie à double sens, contrairement au projet initial.

RESIDENCE DES FONTAINES

L'aménageur social ALTEAL a obtenu il y a plusieurs mois un permis de construire, à l'intersection de la rue du Fontanas et du chemin du Moulin à Vent

pour 28 logements et 8 maisons individuelles groupées. Les appels d'offres ont été réalisés en mars/avril pendant le confinement. Le début des travaux est prévu pour décembre pour une durée d'environ 15 à 18 mois. La situation de cet ensemble à l'intersection de deux voies départementales à fort trafic demandera de notre part la mise en place d'une signalisation renforcée et certainement de plateaux traversants pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des piétons.

PARC DE LA TUILERIE

Le projet Parc de la Tuilerie, à l'emplacement de la « maison Mougin » situé dans l'angle de la rue de la Violèze et de la route de Vacquiers, est un projet privé de 29 maisons individuelles. Les travaux qui ont pris du retard en raison de la situation sanitaire liée à la COVID19 et des difficultés de commercialisation, ne devraient pas débuter avant le premier trimestre de l'année 2021.

Les démarches relatives à un échange de terrain qui était prévu initialement entre l'aménageur et la commune afin d'étendre la surface du projet et la récupération par la commune d'un espace boisé classé, se poursuivent.

UN CITY STADE À BOULOC, PREMIÈRE ÉTAPE DE LA PLAINE DES SPORTS

Conformément à l'engagement pris pendant la campagne, la nouvelle équipe pose sa première pierre et prépare déjà le cadeau qu'elle va offrir aux jeunes de la commune avant les fêtes de Noël : un City Stade flamboyant neuf !



Après un constat simple lié à une forte demande des jeunes de bénéficier d'un espace d'activités sportives et récréatives ouvert à tous en accès libre, il a été décidé de débiter le mandat par la construction de cet équipement qui amorcera l'aménagement de la plaine des sports. Cet espace multisports est situé à côté du complexe sportif sur la route de Villaudric.



Sur la pelouse synthétique, les sportifs amateurs pourront s'adonner à leurs sports favoris : football, basket, handball... en toute sécurité. Les travaux ont débuté au mois d'octobre,



les ouvriers et géomètres ont entrepris le terrassement dessinant l'implantation du futur équipement. Un accès a été matérialisé pour permettre aux engins de créer la plateforme. Après avoir attendu quelques semaines supplémentaires, la structure a enfin été positionnée fin novembre. Vous pouvez maintenant apercevoir de la route



cette nouvelle structure multisports qui nous l'espérons, pourra rapidement être utilisée par les Boulocains et Boulocaïns. L'accessibilité de l'équipement dépendra de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales en vigueur.

INCENDIES CRIMINELS

Au cours de l'été, les communes de Bouloc, Fonton et Villaudric ont été touchées par une vingtaine d'incendies dont la majorité s'est avérée être d'origine criminelle.

La commune de Bouloc a été le théâtre de deux de ces sinistres dont l'un d'origine accidentelle au chemin de Galère. Un incendie d'origine criminelle a été allumé à l'extrémité du chemin de la Bou-



jague, à l'intersection avec la route de Villaudric. Le feu alimenté par les broussailles épaisses s'est rapidement développé et a atteint le mur entourant le jardin de la maison la plus proche. L'intervention rapide des pompiers a permis de sécuriser cette habitation dont les occupants étaient à juste titre très inquiets. Le feu s'est toutefois développé vers le chemin de Lérét menaçant de nouvelles habitations et jusqu'au chemin d'Albanel à proximité du point de rendez-vous des chasseurs, amenant les pompiers à engager davantage de véhicules et jusqu'à deux avions bombardiers d'eau « Dash M 75 » pour maîtriser l'incendie. Au total, une cinquan-

taine de pompiers ont été engagés au sol. Certains sont restés sur place la nuit pour sécuriser les zones touchées. La gendarmerie aussi était massivement présente et notamment les éléments de la brigade et de la section de recherche à l'affût de tout indice. Ces efforts ont payé puisque quelques jours plus tard l'incendiaire était identifié et arrêté. La propagation rapide du feu ayant été favorisée par un débroussaillage généralement insuffisant des terrains non bâtis, la municipalité

a engagé une action par visite sur sites et courriers auprès des propriétaires concernés pour améliorer rapidement cette situation. Ce qui d'ailleurs a immédiatement été suivi d'effet et nous tenons à en remercier les propriétaires.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

L'extension du cimetière devient un sujet prioritaire. Les parcelles concernées étant, pour certaines, situées à moins de 35 mètres des habitations, une enquête publique est nécessaire. Dans ce cadre, une étude hydrogéologique doit être réalisée. Elle devrait être conduite au premier trimestre 2021.

FUITE DE GAZ ROUTE DE VILLAUDRIC

Durant le week-end du 2 août, une rupture de canalisation de gaz naturel s'est produite route de Villaudric au croisement du chemin de Rollan.

Cet incident a monopolisé d'importants moyens tant humains que techniques de la part de GRDF avec notamment l'intervention d'une aspiratrice-excavatrice. Cette fuite a entraîné une coupure



pour plus de 1 500 foyers sur les communes de Villaudric, Castelnau d'Estrètefonds, Villeneuve-lès-Bouloc et Bouloc.

STATION DE RELEVAGE

CHEMIN DE GEORDY

Dans le cadre de la modernisation de notre réseau d'assainissement, il est prévu de remplacer les postes de relevage de la rue de la Tuilerie et celui Derrière Maurou par un seul poste situé en contrebas du séchoir à briques.

Ce projet est mené par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) et Réseau 31, avec les accords des propriétaires.

ERRATUM

Contrairement à ce qui a été écrit dans le bulletin municipal N°91, la kinésithérapeute installée Esplanade de Verdun dans l'ancien Petit Casino est Nathalie PICOT et non Nicole PICOT.

VOIRIE

Depuis la dernière édition de Bouloc les Nouvelles, les travaux annoncés ont été réalisés.

Il s'agit principalement :

- **Du marquage au sol** pour un montant de 18 000 € ; du point-à-temps consistant en réparation ponctuelle des chaussées pour éviter leur dégradation rapide, pour un montant de 33 700 € et de la finalisation du chantier du mur de soutènement chemin Saint-Pierre.

- **Des chantiers inattendus** mais dont l'importance est apparue à l'occasion de très fortes pluies orageuses, ont concerné l'amélioration du réseau pluvial chemin des Guigniers pour un montant de 33 800 € ainsi que des travaux d'aménagement du réseau pluvial pour un montant de 24 500 €.

L'automne est l'époque de la préparation des budgets et donc des études et programmations.

Il y a toujours, pour des raisons de prévision financière et d'organisation, un décalage d'au moins un an entre une étude d'opération et sa réalisation.

En 2021, sera donc réalisé le cheminement piétonnier longeant **le chemin de Fompigasse** (longueur 1154 m, plan ci contre).

Conformément à notre programme électoral les études suivantes ont été demandées à la Communauté de Communes du Frontonnais :

EN CE QUI CONCERNE LES VOIES DE CIRCULATION :

- **Chemin de Saint-Jean** : élargissement en vue d'une remise de la circulation à double sens et piétonnier pour les riverains (plan ci-contre) ;

- **Route de Castelnau** : création d'un « tourne à gauche » à hauteur de l'impasse des Gautiers.

- **Chemin du Moulin à Vent** : création de plateaux traversants et d'une signalisation renforcée au rond-point du Fontanas à hauteur des constructions ALTEAL.

- **Rue Jean-Jaurès** au niveau de l'ancien « Point Vert » (entre la Mairie et le rond-point du supermarché) : ouvrage de sécurité pour l'accès à l'opération d'aménagement de l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31), indispensable pour maintenir la circulation de la voie à double sens.

- **Étude sur la circulation** liée au carrefour central et sur le stationnement au centre-bourg.

EN CE QUI CONCERNE LA RÉALISATION DE CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS :

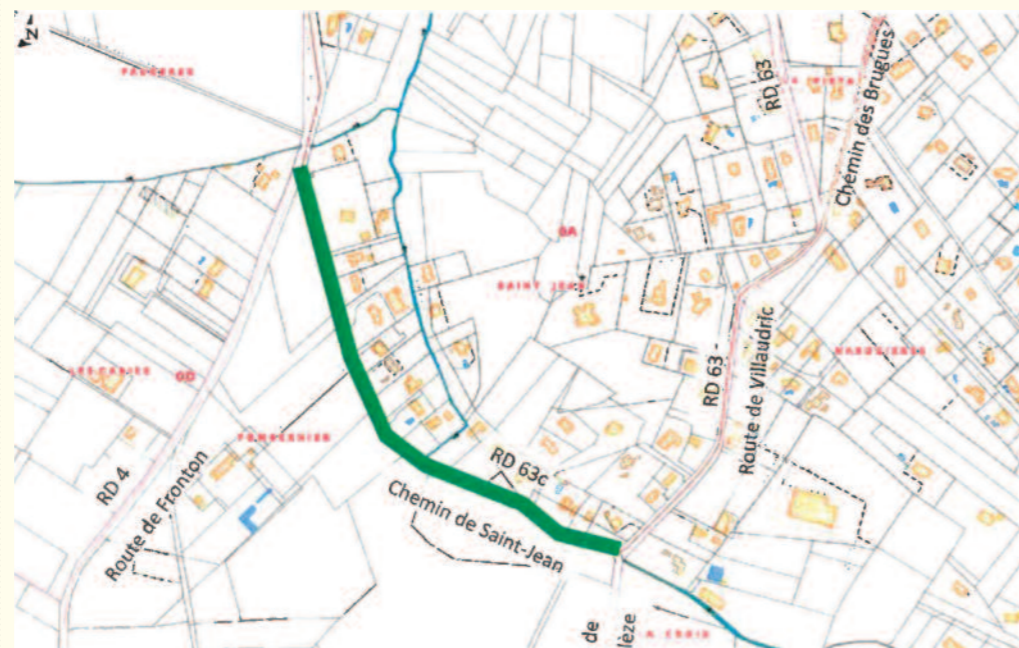
- **Route de Vacquiers** : entre le chemin de Fon-

taines et la limite de commune (longueur 810 m).

- **Route de Villaudric** : entre le chemin des Brugues et le chemin des Praynets (longueur 650m)

- **Route de Vacquiers** : revêtir le cheminement existant pour le rendre accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Tous les travaux objets de ces études ne seront pas



réalisés bien entendu en 2021. Ils seront programmés sur la longueur de notre mandat en fonction des possibilités budgétaires notamment du Conseil Départemental qui les subventionne de façon importante. Nous ne pouvons à ce jour prévoir l'impact éventuel de la crise sanitaire sur le montant de ces subventions.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà expliqué dans l'édition précédente du magazine municipal, pèse sur nous le poids des opérations immobilières d'ensemble autorisées par l'équipe municipale précédente.

Même si nous négocions avec les aménageurs pour réduire leur importance, le raccordement aux routes départementales dans de bonnes conditions de sé-

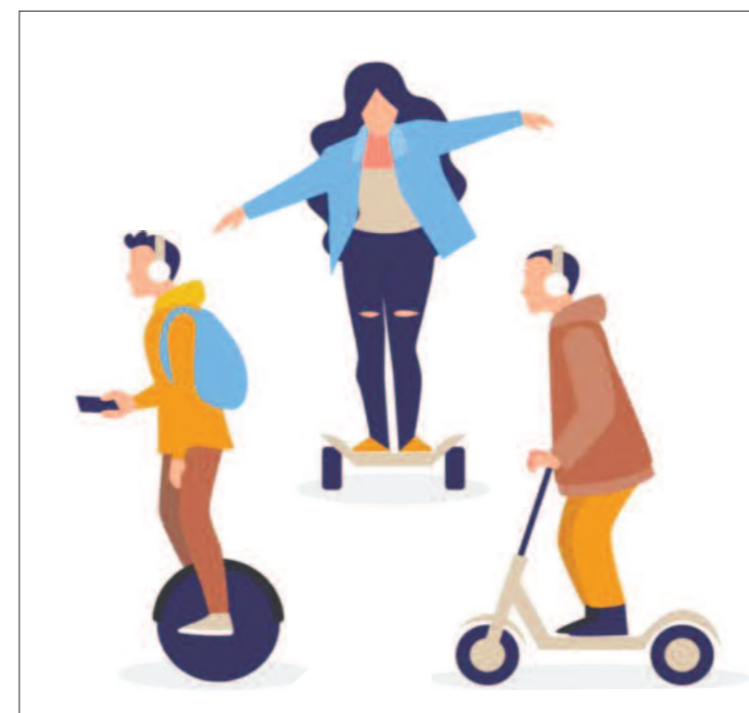
curité de ces grands ensembles demande la création d'ouvrages de sécurité au coût très élevé, ce qui réduit notre liberté d'action. Nous devons donc dans les mois à venir effectuer des choix et retenir des priorités dont vous serez informés dans les futures publications.

VOIRIE

NOUVELLES MOBILITÉS : NOUVEAUX RISQUES ?

Le réchauffement climatique, l'augmentation de la pollution, la dégradation de l'environnement ont favorisé l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité plus écologiques.

Le développement du tout électrique et du tout numérique accélère leur déploiement. Toutefois, cette nouvelle chance pour l'en-



vironnement génère également de nouveaux risques.

Sont apparus en particulier les « Engins de Déplacement Personnel Motorisés » ou EDPM. Cette famille comprend les trottinettes électriques, les gyropodes, les monocycles et les hoverboards dont certains apparaissent depuis peu sur la voirie boulocaine.

Ces nouvelles pratiques, auxquelles on peut ajouter celle du vélo électrique, doivent toutefois être encadrées de certaines précautions. Ces engins étant d'autant plus vulnérables que le

corps humain y fait fonction de pare-choc ou d'air bag : Un choc à 25 km/h, vitesse maximale autorisée pour les trottinettes, équivaut à une chute d'une hauteur d'un étage.

Une réglementation adaptée se met en place dans le Code de la Route : les EDPM doivent être assurés ; leur usage est individuel et interdit aux moins de 12 ans ; in-

Rappelons que le casque est obligatoire à vélo pour les moins de 12 ans. Le port à l'oreille de dispositifs audio est à proscrire. Munis de ces quelques règles et d'un esprit en alerte vous pourrez profiter pleinement de votre nouvel engin et du charme des rues de notre cité.



VÉGÉTAUX EMPIÉTANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il arrive que des végétaux provenant des propriétés privées débordent des clôtures et empiètent sur la voie publique, les routes, les trottoirs ou les cheminements, entravant une circulation normale et créant des risques pour les usagers circulant à pied ou en véhicule.

Afin de garantir la sécurité routière et faciliter la circulation des usagers, nous demandons à nos administrés qui seraient dans

pareille situation de bien vouloir procéder, dans les meilleurs délais, à l'élagage de ces plantations. Une action volontaire des personnes concernées éviterait au Maire d'avoir à intervenir dans le cadre de ses pouvoirs de police. Celui-ci est habilité à mettre un particulier en demeure d'exécuter des travaux afin de pallier les désordres af-

Jean-Pierre ROUANET

Adjoint au Maire en charge de la commission « Circulation, stationnement, sécurité, déplacements, espaces verts, réseaux pluvial et embellissement »





Emilie Rancoule, artisan fleuriste, a pris la suite de Flore Roman en début d'année. Installée Esplanade de Verdun, la nouvelle fleuriste vous reçoit dans un espace décoré et aménagé dans un style qui lui ressemble. Après des études d'art plastique, puis un CAP fleuriste, Emilie exerce pendant 12 ans son métier au sein de chaînes florales puis décide de se lancer à son compte. Aux côtés de Flore, elle travaille plusieurs mois pour s'imprégner de l'ambiance du



village et apprendre à connaître ses futurs clients avant de débuter seule au mois de mars. La première période de confinement n'a pas joué en sa faveur, mais ce ne fut que partie remise et deux mois plus tard, elle a enfin pu ouvrir. Emilie est une artiste, ce qu'elle aime, c'est créer ! Sa signature : le mélange des fleurs séchées et des fleurs naturelles qui se marient à merveille pour former une pièce atypique. La fleuriste vous livre dans un rayon de 20 kilomètres maximum autour de Bouloc. Elle propose le service Inter Flora. Vous pouvez la retrouver sur Facebook et Instagram.

PLUS D'INFOS : Olive & Mimosa
1 Esplanade de Verdun 05.61.82.86.82
olivepointmimosa@gmail.com



KANTINE KRÉOL

Maud Klein propose des plats antillais faits maison pour les particuliers et les professionnels.

Des produits frais en provenance des exploitants agricoles de Bouloc et de Fronton. Le traiteur vous invite chaque semaine à découvrir un nouveau menu pour vous faire découvrir les nombreuses recettes de la cuisine antillaise. Un plat unique chaque jour mais un alternatif poisson lorsqu'il y a de la viande.

Types de plats : Colombo, lentilles façon antillaise, salade de quinoa, plats en sauce au lait de coco, brochettes,

PLUS D'INFOS : Kantine Kréol - 06 99 95 96 80
kantinekreal@gmail.com

gratins de banane jaune, box apéritifs et bien d'autres...

Pour passer commande c'est très simple, soit par téléphone soit directement sur les réseaux sociaux la veille avant midi. Et oui, la cuisine créole prend du temps, elle mijote... Livraison dans un large périmètre du Nord Toulousain jusqu'au centre-ville de Toulouse de 10 h 00 à 14 h 00. Service la semaine uniquement le midi et midi et soir le week-end. (En raison des mesures gouvernementales en vigueur, le service et la livraison peuvent être modifiés). Menus consultables chaque semaine sur Facebook et Instagram.



MBP

Marc Baglieri, artisan salarié pendant 14 ans dans le secteur de la plomberie, dépannage et recherche de fuites, a fait le choix en septembre 2020 de créer sa propre entreprise.

Aujourd'hui à son compte, il spécialise son activité autour de la recherche de fuites, par des moyens non destructeurs en utilisant outillage et techniques les plus favorables : passage caméra, pression des réseaux encastrés, colorants. Il opère généralement à la demande des assurances habitations. Marc Baglieri effectue également des travaux plus classiques de dépannage et de plomberie. Vous pouvez le contacter du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00. Il se déplace dans un large rayon autour de Bouloc.

PLUS D'INFOS :
MBC - 06 10 77 56 04
marcbaglieriplomberie@gmail.com



MIM NAILS

Michèle Cernot, prothésiste ongulière diplômée a débuté son activité professionnelle en janvier 2020 à Bouloc, pour donner suite à une reconversion professionnelle et une formation en 2019.



Elle vous reçoit chez elle, dans un local dédié à son activité et vous propose différents services : la prothésie ongulière avec la pose de chablons, le semi-permanent, la pose américaine ou encore les créations artistiques (Nail Art) sur ongles. Le salon est ouvert du lundi au samedi de 9 h 00 à 18 h 00 ; vous pouvez prendre rendez-vous soit par téléphone ou directement sur ses réseaux sociaux, Facebook et Instagram.

PLUS D'INFOS :
1731 route de Vacquiers
Tél. 07 71 58 68 84
mimnails31@gmail.com

RETOUCHE ET COMPAGNIE

Après 10 ans dans le secteur de la logistique, **Hasna Poujet** a arrêté son activité pour créer son entreprise et revenir à son premier métier : la couture, sa passion. Après une formation complémentaire en gestion d'entreprise, elle a ouvert son atelier de couture. La création de son entreprise est le reflet d'un défi relevé qui a demandé beaucoup



d'investissement personnel. L'identité visuelle de son entreprise chargée de symboles, représente ses valeurs et son histoire. Les services proposés par Retouche & Compagnie : Retouches : réparer, réajuster ou transformer vos vêtements selon vos usages. Adaptation des vêtements des personnes en situation de handicap ou âgées pour plus de confort en fonction des besoins. Créations : accessoires et objets de décoration. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à la contacter.

PLUS D'INFOS :
06 95 62 40 63
retouchecompagnie@gmail.com



LE BONHEUR EN CHANTIER

Anne Philippe, Boulocaïne depuis 10 ans, vient de créer depuis le mois de septembre son activité de décoratrice d'intérieur. Passionnée d'aménagement et de décoration et à la suite de la rénovation de son propre corps de ferme, Anne fut confortée dans l'idée qu'il était temps pour elle de se reconverter et de vivre de sa passion. Un changement de secteur professionnel et elle est maintenant prête à vous accompagner dans vos projets que vous soyez des particuliers ou des professionnels.



Elle vous propose plusieurs services adaptables en fonction de vos projets et de vos besoins. Anne vous donnera la possibilité de réaliser seul vos travaux ou de faire appel à ses équipes avec une prise en charge totale du chantier. Après un premier rendez-vous sur le lieu de votre futur projet dans le but de mieux connaître vos envies, votre philosophie et mode de vie, elle vous propose une restitution de l'entretien et vous laisse libre de déterminer la formule dont vous avez besoin pour démarrer vos travaux. Un projet ? N'hésitez pas à prendre contact du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h.

PLUS D'INFOS : 06 84 37 16 19
lebonheurenchantier@gmail.fr
lebonheurenchantier.fr
(en cours de construction)

ENSEMBLE, restons solidaires !

PRESERVONS L'EMPLOI SOUTENONS NOS ENTREPRISES & COMMERCES LOCAUX

La Municipalité s'engage et soutient les entreprises locales par le biais de la motion approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2020.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOULOC DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL EN RÉÉVALUANT LES MESURES IMPOSÉES.

Depuis l'annonce du Président de la République, relative à la mise en place d'une seconde période de confinement le 28 octobre 2020, nous sommes témoins du désarroi des entreprises, artisans et commerçants locaux qui exercent des activités dites « non-essentiels ». Nous sommes conscients que la santé des concitoyens et notamment celle des Boulocaines et Boulocains est une priorité, qu'il est essentiel de se mobiliser aux côtés du Gouvernement en déployant les moyens nécessaires pour vaincre la covid 19. Néanmoins, depuis le déconfinement du 11 mai 2020, toutes les entreprises, les artisans et les commerçants locaux ont mis en place des moyens pour répondre aux normes sanitaires leur permettant de reprendre leurs activités en toute sécurité toujours dans le strict respect des protocoles sanitaires et des gestes barrières. Sachez que cela a entraîné de lourds investissements qui à peine 5 mois plus tard, sont jugés obsolètes avec une nouvelle fermeture administrative. Entrepreneurs, artisans, commerçants, c'est la VIE! La vie des villes et des villages, ils sont un des vecteurs du lien social et essentiels dans le quotidien de chacun. Le Conseil Municipal de Bouloc a entendu les chefs d'entreprises et leurs salariés.

Plus que jamais, ils ont besoin d'ouvrir leurs commerces, de travailler pour sauvegarder les emplois. Ce second confinement met en péril financièrement et humainement l'ensemble du tissu économique. Aujourd'hui, par le biais de la motion en date du 5 novembre votée par le Conseil Municipal de Bouloc, le Maire, Serge TERRANCLE, interpelle le chef de l'Etat et lui demande de bien vouloir réexaminer la situation en faveur du Monde économique local.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX PETITS COMMERCES

Au regard de la dégradation de la situation sanitaire, le Président de la République a décidé d'un re-confinement général afin de lutter contre la diffusion de la covid-19. Cette décision était nécessaire. Une ligne directrice a été précisée par le Gouvernement. Mais une iniquité de traitement dans le domaine du commerce est à déplorer.

À la suite des protestations des commerçants, Monsieur le Premier Ministre a contraint à la fermeture les rayons non essentiels des supermarchés. Ces propositions sont des avancées mais insuffisantes pour nos commerces et entreprises de notre commune.

Nos petits commerces et artisans ont depuis le début du déconfinement appliqué avec rigueur les mesures sanitaires et gestes barrières imposés par le ministère de la santé. Nous ne comprenons pas qu'aujourd'hui, ils soient pénalisés de la sorte alors qu'il n'est nullement prouvé qu'ils favorisent la création de clusters.

Même si les décisions gouvernementales, régionales et départementales en matière de compensations financières dédommagent d'une partie des pertes, elles sont loin de les compenser pleinement et il n'en demeure pas moins que tous ne sont pas éligibles. Le risque de voir disparaître ce tissu économique est important ! Il est rappelé combien ce tissu est structurant pour notre ruralité.

Ces commerces dits « non-essentiels », qui ont déjà subi de plein fouet le premier confinement, réalisent une part conséquente de leur chiffre d'affaires durant la période qui précède les fêtes. Ils ne sont pas en capacité de résister à une chute brutale, persistante, de leur activité sans que soit mis en danger leur existence et en corollaire, de très nombreux emplois.

Par ailleurs, cela conduit nos concitoyens à se retrouver massivement dans les enseignes de la grande distribution alors même que l'on recherche sur le plan sanitaire à éviter les brassages de population. Enfin, cela incite les consommateurs à procéder majoritairement à des achats en ligne auprès des géants du net.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal demande donc au Gouvernement de bien vouloir réexaminer cette situation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

SI BOULOC M'ÉTAIT CONTÉ L'ENSEIGNEMENT À BOULOC DU XVII^E JUSQU'AU XVIII^E SIÈCLE

(PAR L'ASSOCIATION DE RECHERCHES HISTORIQUES DE BOULOC : L'ARHB)



L'ancien presbytère

Avant la révolution de 1789, l'instruction était loin d'être à la portée de tous, néanmoins, de très nombreuses paroisses (près des 2/3) avaient ouvert une école.

Aussi, en 1674, nous trouvons la trace aux archives de deux *escholies* (étudiants en théologie) qui auraient enseigné à Bouloc. En 1674 il s'agit de M. Antoine Lartigue qui sera remplacé par M. Guillaume Contayre en 1681.

Bien sûr, comme il était de coutume à l'époque, le curé confiait l'enseignement qui était surtout oral et religieux à un vicaire (aide du curé). Il s'agissait d'un peu de lecture, de quelques bases rudimentaires de calcul et de catéchisme. Le vicaire reçoit ses élèves chez lui, cet enseignement n'est pas gratuit et ce sont les familles les plus aisées qui envoient leurs enfants à l'école.

A partir du 18^e siècle, nous savons que Bouloc était pourvu d'une école située rue Duffort (Du Fort). Nous avons trouvé un contrat de location du 11/07/1746 nous confirmant la localisation où habitait le vi-

caire enseignant régent (source monographie de Capeyrou.). Ce lieu deviendra par la suite le presbytère (aujourd'hui bâtiment communal, face à l'église).

Daté du 17 juin 1790, on trouve également des remerciements pour l'un des vicaires M. Marragon « pour son zèle, ne négligeant rien pour l'enseignement et l'instruction des enfants ».

Puis arrive l'année 1791 où les vicaires de Bouloc abandonnent la direction de l'école, époque à laquelle deux d'entre eux (MM Taubin et Ducasse) et le curé (M. Larroy) doivent se retirer pour avoir refusé de signer et d'adhérer à la constitution civile du clergé*. Le troisième vicaire (M. Galet), devenu curé de Bouloc ne semble pas s'être occupé de l'instruction des enfants, la période étant très troublée. Toujours est-il que la commune se fixe de subventionner l'école. Le premier budget trouvé aux archives de 1792 indique une somme de 200 livres pour le traitement du maître d'école. Le budget 1793 élève ce crédit à 250 livres sous le titre « Pour l'entretien de l'instituteur ». Le budget de

1794 maintient ce même crédit, mais il est supprimé en 1795 « la commune n'a plus d'instituteur ».

Nous verrons dans le prochain numéro l'apparition des premiers instituteurs communaux.

* Constitution civile du clergé : Décret de 1790 par l'Assemblée Constituante (l'état) ayant pour objectif la réorganisation du clergé. Les ecclésiastiques devaient prêter serment de fidélité « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi »

Nous sommes toujours à la recherche de documents et informations, pour compléter notre travail : anecdotes, actes notariés, factures, cartes postales, photos, Si vous en possédez, merci de prendre contact avec nous au 05 61 82 03 70 ou marie.est@orange.fr. À bientôt...

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'action des collectivités territoriales est essentielle à la conduite de la transition écologique. Plus personne ne peut nier la nécessité d'avoir des actions locales permettant d'orienter les usages et les comportements pour préserver la biodiversité et prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous avons tous notre contribution à apporter. Cela implique de rendre cohérent l'ensemble des politiques publiques autour de ces enjeux et de coordonner les actions. Le projet Bourg Centre validé par la Région Occitanie en décembre 2018 est aujourd'hui abandonné. Il visait entre autres à orienter les comportements civiques, à catalyser les changements de mentalités nécessaires pour la préservation de notre environnement. L'autopartage que nous avons instauré n'a pas été -sur son expérimentation de 9 mois- (avec l'impact du COVID), une réussite en terme du nombre de locations. Nous pensons qu'il aurait fallu insister au moins une année de plus car à un tarif de 2 €10 par heure, c'était pour nous un outil à la portée de tous les Boulocains. Nous croyons que les retours d'expérience pour des projets pilotes et innovants ne peuvent se faire que sur une base plus large en terme de durée.

Concernant les cheminements piétons, le conseil municipal de Bouloc prévoit de nouvelles infrastructures : les élus de la liste « Bien Vivre à Bouloc » soutiendront ces projets. Lors des créations précédentes, nos objectifs étaient partout où cela était possible d'utiliser des matériaux plus en adéquation avec le respect de

l'environnement tout en permettant de réduire les coûts du mètre linéaire et ainsi de pouvoir en faire davantage. L'idée est pour nous d'offrir aux habitants sur les zones les plus urbanisées la possibilité de pouvoir se rendre à pied dans nos commerces.

(Pour rappel : les cheminements créés lors du mandat précédent, route de Vacquiers, Route de Villaudric, Chemin du Moulin à Vent), les projets souhaités par le nouveau conseil municipal (extension du chemin piétonnier route de Vacquiers jusqu'aux limites de la commune, extension du chemin piétonnier route de Villaudric jusque chemin des Praynets, la réalisation du chemin piétonnier à Fompigasse, l'élargissement d'une partie du chemin de Geordy.)

LA GOUVERNANCE

L'action des collectivités territoriales est essentielle à la conduite de la transition écologique. Les différentes collectivités et syndicats sont aujourd'hui en place. La liste « Bien Vivre à Bouloc » regrette que tous ses membres aient été exclus de toute participation à quelque syndicat que ce soit et aux commissions de la Communauté des Communes du Frontonnais. Se priver de compétences techniques et fonctionnelles porte toujours préjudice à la bonne conduite des projets et par-delà à l'intérêt général.

Nous restons cependant en veille sur ce qui se passe sur la commune mais aussi sur le territoire et restons à votre écoute via l'adresse mail bouloceexpression@gmail.com

BOULOC > LES RENDEZ-VOUS

En raison de la situation sanitaire actuelle et des mesures gouvernementales toujours en vigueur, l'ensemble des manifestations associatives et municipales sont malheureusement annulées.

Certaines manifestations seront reportées, d'autres prennent une nouvelle direction, c'est le cas notamment du repas des aînés ou encore du Noël des enfants.

Nous espérons pouvoir vous revoir très bientôt, dès que la situation le permettra, pour partager à nouveau des moments de convivialité et se fabriquer de nouveaux souvenirs ensemble.

BOULOC LES NOUVELLES

Édité par
la Mairie de Bouloc
accueil@mairie-bouloc.fr
www.mairie-bouloc.fr
Tél. 05 62 79 94 94

Directeur de la
publication :
Serge TERRANCLE
Responsable de la
publication :
Service communication

Création, réalisation :
Agence LSP, Toulouse
Impression :
Messages

COVID-19

Ensemble SOUTENONS nos artisans & commerçants

*Achetez
local!*



www.mairie-bouloc.fr

